

ANNEXE 2 : Éléments d'information propres à rendre compte de la réalisation de l'action

Comme indiqué à l'article 6 de la présente convention, la CNAV doit fournir tous les éléments d'information propres à rendre compte de la réalisation du (es) projet(s) défini(s) à l'article 1 de la présente convention et notamment la liste renseignée des indicateurs détaillés ci-dessous :

Intitulé de l'action	Centres sociaux – Centre Les Louvrais – projet « Voyage au cœur de l'image contée »	
Axe	2	
Thématique	Favoriser le bien vieillir Favoriser le développement du lien social, inter-générationnel et citoyen	
Nombre prévisionnel de bénéficiaires	30 à 35 tous âges confondus dont 15 retraités	
Nombre total de bénéficiaires (réalisé)	77 personnes (22 enfants, 27 jeunes, 6 adultes et 22 retraités) ↓	
	Dont Hommes	1
	Dont Femmes	21
	Dont 60-69 ans	7
	Dont 70-79 ans	13
	Dont 80 ans et +	2
	Dont GIR 1-4	0
	Dont GIR 5-6 ou non giré	100%